

---

*Remerciement à Mrs. l'avocat Vonck & consors pour leur Avis, avec des réflexions sur le projet d'organisation provisionnelle de la Flandre, sur les effets qu'il peut produire dans cette province, & sur l'usage qu'on peut faire de ce projet dans le Brabant. Par M. l'abbé du Vivier, chanoine du chapitre de S. Vincent à Soignies, secrétaire de son éminence le cardinal-archevêque de Malines. A Bruxelles, 1790.*

CETTE petite brochure étincelle de lumière, & suffiroit pour ouvrir les yeux des Projetteurs & Organiseurs qui cherchent à bouleverser la patrie, si ce n'étoient des aveugles volontaires qui se plaisent dans les troubles & les ténèbres. Plus d'une fois nous avons eu l'occasion de parler de l'empirisme d'une nouvelle organisation, autrement dite *cohue nationale* qu'on prétendoit introduire en Flandre (a). Les réflexions de l'auteur sont admirablement d'accord avec le jugement que tous les bons citoyens ont porté de cette très-inutile & très-dangereuse spéculation. Il excuse, comme il le devoit, la facilité incroyable avec laquelle les états de Flandre ont paru se prêter d'abord aux vues infidieuses de l'auteur ; mais il espere qu'avertis des suites de cette démarche, ils reviendront sur leurs pas, & proscrireont cette funeste nouveauté, source de la trahison inouïe qui vient d'être

---

(a) Voyez le Journal hist. & litt. 15 Mars, p. 508. — 1 Avril, p. 597 & suiv.